

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 15 avril 2021**

D02_150421

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation des frais spécifiques pour les étudiants Inter'Val LICenSE

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Thierry KLEIN, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Nicolas TERZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Thibault RUCHON, Elsa DURIEZ, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Noémie DUTILLEUL, Loona MOURENAS.

Membres représentés : Pascale HOFFMANN (procuration à Jean BRETON), Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Gabriel BUCHE (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Damien DELAYE (procuration à Gwenaël DELAVAL).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Les frais spécifiques pour les étudiants Inter'Val LICenSE sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	4
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les frais spécifiques pour les étudiants Inter'Val LICenSE.

Fait à St Martin d'Hères, le 26 avril 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dechenaud', with a stylized flourish at the end.

David DECHENAUD

Publié le : 03/05/2021

Transmis au Rectorat le : 03/05/2021

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D02_150421**

FRAIS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS INTER'VAL INSCRITS DANS LA FORMATION LICenSE – UFR STAPS

Les étudiants sportifs de haut niveau des fédérations françaises de ski, hockey sur glace, patinage, handisport qui sont inscrits sur les listes ministérielles SHN, bénéficient d'un dispositif d'accompagnement spécifique au sein de l'UGA appelé « Inter'Val ». Ce dispositif permet une scolarité asynchrone, en partie à distance et personnalisée. Le surcoût engendré par la mise en place de ce dispositif est de 800€ pour un étudiant Inter'Val, qui suit chaque année une demi-année d'études. Il reçoit en retour une aide personnalisée de sa fédération d'un montant équivalent.

Par ailleurs, une licence STAPS hybride, « LICenSE », s'est mise en place il y a 3 ans. Elle est destinée aux étudiants bénéficiaires d'un statut particulier. En conséquence, les étudiants Inter'Val de STAPS sont inscrits dans cette formation depuis 3 ans, car les aménagements pédagogiques sont plus nombreux et adaptés à leurs contraintes. Ce format hybride (en grande partie asynchrone et en grande partie à distance) offre :

- des ressources pédagogiques de qualité (partenariat avec plusieurs UFR STAPS) utilisant les nouvelles technologies. LICenSE propose des parcours pédagogiques complets sur plateforme, avec l'utilisation de vidéos spécifiques de cours, des quiz de positionnement, des forums ;
- une flexibilité dans le suivi des études : les TD et régulations sont réalisés à distance (présentiel à distance), les contrôles continus sont placés en fonction des contraintes des étudiants.

Les étudiants « Inter'Val » inscrits dans LICenSE continuent à avancer au rythme d'une demi-année par an. En conséquence, ils ne payent donc plus les frais Inter'Val, mais les frais spécifiques de LICenSE, soit 600€ pour une demi année (20€ par ECTS).

Après 3 ans de fonctionnement, il apparaît que si les aménagements proposés par LICenSE sont utiles et nécessaires aux étudiants « Inter'Val », ils ne sont pas suffisants au regard de leurs contraintes sportives très fortes. Ces étudiants doivent être organisés en sous-groupes restreints et spécifiques au regard de leurs contraintes sportives. Ils doivent bénéficier :

- de régulations spécifiques mises en place pour ces groupes ;
- d'enseignements spécifiques en présentiel, au printemps (temps faible au niveau sportif) ;
- de sessions spéciales d'examen supplémentaires.

La coordination avec les chargés de suivi socio-professionnel des fédérations est plus complexe et très régulière, afin de caler cours, régulations et évaluations.

Il est donc nécessaire d'ajouter et de financer ces aménagements complémentaires pour les étudiants Inter'Val.

En conséquence, notre demande est de passer le coût de l'ECTS LICenSE de 20 à 35€, pour ces étudiants « Inter'Val », afin de financer ces aménagements complémentaires. Une demi-année leur coûterait alors 1050€. Il est à noter que l'Agence Nationale du Sport finance les fédérations sportives concernées ; ces dernières attribuent une bourse d'environ 900€ aux étudiants concernés : au final l'étudiant Inter'Val ne financera quasiment pas ce dispositif.